



UBM/UFR/UFRSTC /AVR 2026/N°.....

PROCURATION DE VOTE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'UFR
SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION DE L'UNIVERSITÉ
BORDEAUX MONTAIGNE

- scrutin du 9 avril 2026 -

✘ IMPORTANT :

- le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé de procuration de vote.
- Le mandataire (celui qui reçoit procuration) doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (ce qui signifie qu'il doit appartenir, pour un conseil ou une commission donné(e), au même collège électoral et au même bureau de vote que le mandant).
- Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

➤ **Je soussigné(e), le MANDANT :**

- Nom et Prénom :
- Date de naissance :
- N° carte d'identité ou carte d'étudiant :
- Pièce d'identité présentée :

→ DÉCLARE DONNER PROCURATION POUR VOTER À MA PLACE, AU **MANDATAIRE** SUIVANT :

- Nom et Prénom :
- Date de naissance :
- N° carte d'identité ou carte d'étudiant :

OU

→ résilie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin du 09 avril 2026).

Fait à : **le :**

Signature du mandant :

Cadre réservé à l'administration

1/1

Reçu le :...../...../2026 àh.....